

# FORMATION PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Programme de formation établit conformément aux dispositions en vigueur article L6353-1.



En fonction des thématiques : Formation INTRA et/ou INTER entreprise  
(dans votre établissement ou dans nos locaux)



Répondre aux obligations légales du code du travail et du code pénal

## RÉFÉRENCE :

MOD\_2019015

Date dernière édition : 14/08/2024

DUREE : 14 heures

## EFFECTIF :

De 4 à 6

## PUBLIC

Formation s'adressant aux acteurs de la prévention au sein des établissements privés ou publics tels que les membres de CSE/ CHSCT, les Chargés de Prévention, les membres de l'encadrement et des ressources humaines...

## PRE-REQUIS

Aucun

## INFORMATION SUR L'ADMISSION

Validation par le centre de formation de l'analyse du besoin envoyée en amont de la formation.

## FORMATEUR

Formateur/trice en Santé et Sécurité au travail.

## ATTRIBUTION FINALE

Attestation de formation

## DOCUMENT PÉDAGOGIQUE :

Remise d'un support numérique à chaque stagiaire

## OBJECTIF DE LA FORMATION :

Cette formation a pour finalité de permettre aux acteurs de prévention de contribuer à la mise en œuvre d'une démarche de prévention des risques psychosociaux.

## COMPETENCES DEVELOPPÉES :

- Être capable d'identifier le cadre juridique concernant la prévention des Risques PsychoSociaux (RPS)
- Être capable de comprendre les mécanismes du stress au travail
- Être capable de repérer les facteurs de RPS ainsi que leurs conséquences sur la santé
- Être capable de procéder à l'analyse des risques liés aux RPS en situation de travail
- Être capable de mettre en œuvre les différentes étapes d'une démarche de prévention
- Être capable de mettre en place des indicateurs et d'établir un plan d'actions de prévention
- Être capable d'identifier et de collaborer avec les acteurs ressources des RPS

## MAINTIEN DES CONNAISSANCES :

Il est préconisé de suivre une formation de maintien et actualisation des compétences de 2 jours tous les 2 ans.

## APPROCHE PÉDAGOGIQUE :

Exposés interactifs

Etude de cas

Tavaux en sous groupes.

## RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES :

L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

Ces mesures comprennent :

- 1° Des actions de prévention des risques professionnels et de la pénibilité au travail ;
- 2° Des actions d'information et de formation ;
- 3° La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.

**Article L4121-1 du Code du Travail**

# FORMATION PREVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Programme de formation établit conformément aux dispositions en vigueur article I6353-1.

## PROGRAMME :

### PARTIE THÉORIQUE :

#### **État des lieux des risques psychosociaux**

- Le contexte national
- L'évolution dans le temps des RPS
- La réglementation
- Les enjeux

#### **Définitions et notions importantes**

- Le stress, la violence interne, la violence externe
- L'épuisement professionnel
- Le harcèlement professionnel

#### **Les conséquences des RPS**

- Les conséquences humaines
- Les conséquences pour l'établissement

#### **Les facteurs de RPS**

- Les familles de facteurs de risques (rapport Gollac et Bodier)
- Le repérage des facteurs de risque en situation de travail

#### **L'élaboration d'un diagnostic**

- Les indicateurs
- Les documents pour la réalisation du diagnostic
- Les différents outils (questionnaires INRS, focus groupe, entretiens individuels ... )

#### **L'intégration dans une démarche globale de prévention**

- La constitution d'un groupe de travail de pilotage
- L'intégration des RPS dans le Document Unique
- L'élaboration d'un plan d'actions de prévention
- Le suivi de la démarche

### PARTIE PRATIQUE :

#### **Application en sous-groupes**

- Mise en œuvre des acquis théoriques avec des cas concrets en sous-groupes

## **EVALUATION :**

L'évaluation de la formation consiste en un QCM ainsi qu'en une évaluation sommative pour la partie pratique.

**Taux de réussite de cette formation :      %**

**Taux de satisfaction de cette formation : 99%**